

COMMUNE DE MOUGUERRE - Séance du Conseil Municipal

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DES
PYRÉNÉES ATLANTIQUESCOMMUNE DE
MOUGUERREDate de la convocation :

Vendredi 03 avril 2026

Date d'affichage :

Vendredi 03 avril 2026

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOUGUERRE DU JEUDI 09 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, et le neuf du mois d'avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Fabienne HIRIGOYEN, Maire.

Elu(e)s présent(e)s : Madame HIRIGOYEN, Maire, Mesdames ALAUX, BORGES, BRICARD, COURET, DARRIGOL, DESRAMÉ, DUCASSOU, DURQUETY, GANTOY, JUZAN-AUBERT, LABORDE, PARIS, PICARD et VERDOT et Mrs ETCHEVERRY, EYHARTS, GENIN, HARISMENDY, HIRIGOYEN, IRIGOIN, LAGIERE, MAGNO, NINA et OLCOMENDY.

Absent(e)s ayant donné procuration : Monsieur CROS à Monsieur OLCOMENDY, Monsieur JORLAND à Madame PICARD, Monsieur PACHON à Madame HIRIGOYEN et Monsieur SIMAO à Monsieur HIRIGOYEN.

Absent(e)s excusé(e)s :

Secrétaire de séance : Madame Mélissa PARIS

Objet de la délibération n°2026-04-09-12 :

Débat d'Orientations Budgétaires 2026*Classification : 7-1*

Acte rendu exécutoire après dépôt au contrôle de légalité le 10 avril 2026 et publication ou notification du 10 avril 2026

En vertu de l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales, un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant le vote de celui-ci.

Afin d'appréhender au mieux les conditions d'élaboration du budget primitif, le rapport présenté doit permettre au conseil municipal d'être informé de l'évolution des données économiques nationales et des orientations de l'État pour le secteur public local, de prendre connaissance de la situation financière de la Commune, d'avoir une première approche des équilibres budgétaires envisagés et de connaître l'évolution attendue des grands postes de recettes et de dépenses. Il doit exposer les engagements pluriannuels envisagés et éclairer l'assemblée délibérante sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport constitue également un outil d'aide à la décision, permettant d'éclairer les choix stratégiques de la collectivité dans un contexte économique incertain et contraint.

En application de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi « NOTRe »), le rapport d'orientations budgétaires doit être transmis au préfet du département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale auquel adhère la commune, publié et mis en ligne sur le site de la collectivité.

I – LE CONTEXTE INTERNATIONAL, NATIONAL ET LOCAL**1. Contexte économique international 2026****Croissance mondiale : une stabilisation fragile**

Plusieurs organisations internationales (ONU, CNUCED, Banque mondiale, FMI) convergent vers l'idée d'une **croissance faible et peu dynamique** en 2026 :

- **ONU / UNRIC** : croissance mondiale modérée, freinée par faibles investissements, endettement élevé et tensions géopolitiques persistantes.
- **CNUCED** : croissance attendue à **2,7 % en 2026**, sous la moyenne d'avant-pandémie (3,2 %) ; commerce mondial affaibli et investissement limité.
- **Banque mondiale** : croissance mondiale à **2,6 % en 2026** avec un ralentissement progressif de la demande intérieure et du commerce.
- **FMI** : prévoit une croissance globale de **3,3 % en 2026**, aidée par les investissements liés à l'IA mais plombée par les tensions commerciales et risques géopolitiques.

Inflation en recul mais encore sous surveillance

- La désinflation se poursuit, tirée par la baisse des prix de l'énergie, mais les risques liés aux chaînes d'approvisionnement et aux chocs géopolitiques demeurent.
→ L'ONU prévoit une inflation mondiale autour de **2,6 % en 2026**.
- Ces éléments traduisent un environnement économique fragile, susceptible d'impacter directement les coûts supportés par les collectivités locales.

Commerce international affaibli

- Les tensions commerciales post-2025 (notamment après la hausse des tarifs américains) continuent d'impacter les échanges et créent une **incertitude durable** pour 2026.
- Le conflit naissant dans les pays du golfe laisse planer un sérieux doute sur une envolée du prix des hydrocarbures et donc sur une envolée des coûts des matières premières.

Conséquence pour la Commune :

- Le ralentissement économique et les tensions sur les prix sont susceptibles d'impacter les dépenses de fonctionnement et d'investissement.

2. Contexte économique et financier national (France) en 2026

Une croissance française faible mais en légère amélioration

Selon le Rapport Économique Social et Financier (RESF 2026) :

- Croissance attendue : **+1,0 % en 2026** (contre 0,7 % en 2025)
→ tirée par la reprise de la demande intérieure et la détente financière progressive.

Inflation modérée

- Inflation anticipée : **1,3 % en 2026** après une baisse en 2025.

Déficit et dette publics sous forte tension

- Déficit 2026 prévu : **-4,7 % du PIB** (contre -5,4 % en 2025)
- Dette publique en 2025 : **116,3 % du PIB**, niveau très élevé.

La réduction du déficit repose encore largement sur des mesures fiscales, ce qui limite les marges de manœuvre budgétaires de l'État. **Dans ce contexte, les collectivités territoriales seront appelées à contribuer davantage au redressement des finances publiques.**

La Cour des comptes souligne :

- Une réduction du déficit en 2025 due principalement à **23 Md€ de hausses d'impôts**, pas à une baisse durable des dépenses.
- La dépense publique continue d'augmenter en volume (+1,3 % en 2025), freinant le redressement.

Environnement budgétaire restreint pour les collectivités

Le PLF 2026 (Sénat) signale :

- Une politique budgétaire **potentiellement récessive** en 2026,
- Des marges de manœuvre réduites pour les collectivités, notamment du fait de la progression lente de l'épargne brute locale et du maintien de taux d'intérêt élevés.

Conséquence pour Mouguerre :

La contrainte sur les finances publiques nationales et la trajectoire de réduction du déficit peuvent entraîner :

- des dotations de l'État sous tension,
- un coût du financement de la dette toujours élevé,
- une vigilance accrue sur la capacité d'autofinancement des investissements.

Ces mesures réduisent significativement les marges de manœuvre des collectivités et nécessitent une gestion encore plus rigoureuse

3. Principales mesures de la Loi de Finances 2026 (LFI 2026)

La **Loi n° 2026-103 du 19 février 2026** fixe le cadre budgétaire de l'État pour 2026. Les mesures les plus structurantes sont résumées ci-dessous.

3.1. Fiscalité des ménages**✓ Revalorisation du barème de l'impôt sur le revenu**

- Indexation du barème sur l'inflation : **+0,9 %**
- Tranches 2026 (par part) :
 - Jusqu'à 11 600 € : 0 %
 - 11 601–29 579 € : 11 %
 - 29 580–84 577 € : 30 %
 - 84 578–181 917 € : 41 %
 - Au-delà : 45 %

✓ Maintien de l'abattement de 10 % pour les retraites

→ La suppression prévue a été abandonnée.

✓ Reconduction de la Contribution Différentielle sur les Hauts Revenus (CDHR)

Taux minimal d'imposition de **20 %** pour les foyers >250k€/500k€.

3.2. Nouvelles taxes importantes**✓ Taxe sur les petits colis (e-commerce)**

- **2 € par article**, colis <150 €, venant de pays hors UE
- En vigueur depuis **1er mars 2026**

✓ Taxe annuelle sur les biens somptuaires détenus via holdings patrimoniales

- Yachts, œuvres d'art, voitures de collection, résidences secondaires
- **Taux 20 %** sur la valeur vénale
- Vise les sociétés IS françaises ou contrôlées par des résidents français

3.3. Logement et immobilier**✓ Dispositif « Relance Logement » (2026–2029)**

- Applicable aux logements neufs ou anciens rénovés (>30 % de travaux)
- Engagement de location 9 ans, plafonds de loyers
- Déduction possible : jusqu'à **12 000 €/an** + charges (travaux, taxe foncière...) jusqu'à **10 700 €**

3.4. Mesures pour les entreprises (extraits les plus significatifs)**✓ Renforcement du Pacte Dutreil**

- Exclusion des biens somptuaires non affectés à l'activité professionnelle
- Allongement de l'engagement de conservation : **6 ans** (contre 4 auparavant)

✓ Prolongation de mesures existantes

- Contribution exceptionnelle sur les grandes entreprises
- Déductibilité de l'amortissement des fonds commerciaux (temporaire)

✓ Clarification du champ de la CFE pour les collectivités

- Ajustement du périmètre d'application (locaux professionnels, valeurs locatives)

3.5. Équilibre global du budget de l'État

La LFI 2026 prévoit (Légifrance) :

- Solde effectif des administrations publiques : **-5,0 % en 2026**
- Dette publique : **109,6 % du PIB en prévision 2026**
- Dépense publique en baisse en % du PIB : **54,4 %**

Trajectoire : retour sous les **3 % de déficit en 2029**, objectif confirmé.

4. En direction des collectivités

L'Etat demande un effort direct aux collectivités locales inédit par son ampleur :

- Contribution globale estimée à 3.6 milliards d'€
- Objectif : associer tous les niveaux de collectivités au redressement des finances publiques

Afin de parvenir à cet objectif d'économie, l'Etat a décidé plusieurs mesures ayant un impact sur les finances de la commune dont :

- Gel de la dotation globale de fonctionnement
- Diminution de plusieurs compensations fiscales (DCRTP, compensation TF entreprises industrielles)
- Maintien du dispositif de lissage (DILICO)
- Augmentation progressive de la TGAP (taxe sur les déchets)
- Baisse ou ralentissement de certains fonds de soutien à l'investissement (Fonds Vert)

Conséquences locales possibles pour Mouguerre :

- Diminutions de compensations fiscales
- Vigilance accrue sur l'épargne et la capacité d'investissement.
- Impact potentiel de la hausse des coûts (énergie, travaux).
- Encadrement renforcé des finances locales via les trajectoires de la dépense publique.

II – BUDGET PRINCIPAL - EXECUTION BUDGETAIRE 2025 :

L'analyse de l'exercice 2025 permet d'apprécier la solidité financière de la commune et de dégager des tendances utiles pour la préparation du budget 2026.

La situation de Mouguerre va être maintenant observée au travers des chiffres issus du compte financier unique 2025 (version provisoire).

A. La section de fonctionnement

1) Les recettes de fonctionnement réalisées en 2025

Code	Libellé	budget voté 2023	Réalisé 2023	budget voté 2024	Réalisé 2024	budget voté 2025	Réalisé 2025
013	Atténuations de charges	180 000,00	248 816,76	210 000,00	353 844,24	207 500,00	256 564,12
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	586 911,00	784 841,96	806 078,00	821 804,50	780 740,00	811 926,30
73	Impôts et taxes	5 211 424,00	5 331 700,73	1 795 238,00	1 828 783,96	1 795 238,00	1 795 238,00
731	Impositions directes	0,00	0,00	3 719 643,00	3 685 057,51	3 699 951,00	3 808 860,47
74	Dotations, subventions et participations	597 961,52	452 340,33	459 538,80	515 898,57	463 570,10	485 270,23
75	Autres produits de gestion courante	28 850,00	30 699,51	31 000,00	85 039,00	46 745,00	56 909,93
76	Produits financiers	3,40	5,44	5,44	8,16	8,16	7,89
77	Produits exceptionnels	8 000,00	45 541,01	0,00	2 855,92	0,00	10 064,48
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et prov	0,00	219,06	0,00	0,00	0,00	14 100,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	511 682,72	511 682,72	401 494,29	401 494,29	1 011 172,12	1 011 172,12
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	72 000,00	5 000,00	32 000,00	2 000,00	24 000,00	5 848,66
	Totaux	7 196 832,64	7 410 847,52	7 454 997,53	7 696 786,15	8 028 924,38	8 255 962,20

- Le chapitre 013 « Atténuations de charges » est en diminution de 100 000 €.

Ce chapitre comprend essentiellement les remboursements liés à l'assurance statutaire du personnel.

Ce chapitre est en forte diminution pour 2 raisons :

- Des remboursements d'assurance et de « trop versés » Enedis ont été imputés dans ce chapitre en 2024 (70 000 €)
- Une diminution de 30 000 € des remboursements de l'assurance du personnel. Cela est dû à la renégociation du contrat d'assurance du personnel, le taux de remboursement a été revu à la baisse (100% → 70 %) afin de limiter le montant de la cotisation.

- Le chapitre 70 « Produits des services » est stable.

Ce chapitre comprend essentiellement l'allocation perçue par la Caisse d'Allocations Familiales ainsi que toutes les prestations liées à l'enfance (Centre de loisir, périscolaire, cantine).

Pour l'année 2025, on peut constater une légère baisse de fréquentation du centre de loisir.

Ce chapitre comprend également les redevances d'occupation du domaine public, les concessions des cimetières, les coupes de bois et diverses refacturations.

- Le chapitre 73 « Impôts et taxes » et 731 « impositions directes »

Ces chapitres comprennent les impositions indirectes (stables) :

- L'attribution de compensation de la CAPB : 1 579 000€
- Le FNGIR qui est un mécanisme d'équilibrage des recettes fiscales des collectivités territoriales et de leurs groupements institués après la suppression de la taxe professionnelle en 2010 : 215 000€

Il comprend également les impositions directes (en augmentation + 3.3%)

- La taxe foncière et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 3 316 000€ (+ 3.2%)
- La taxe additionnelle aux droits de mutations (publicité foncière versée lors de chaque transaction immobilière) : 255 000€ (stable)
- Taxe sur les pylônes électriques : 84 000€ (+ 5%)
- Taxe sur l'accise électrique : 123 000€ (-2 %)

Ce chapitre bénéficie d'une dynamique naturelle de fait des nouvelles constructions, ainsi que de la revalorisation légale des bases de fiscalité.

- Le chapitre 74 « Dotations et participations »

Il s'agit du chapitre où sont inscrites les dotations et autres participations notamment de l'Etat

Pour 2025, la DGF est devenue négative, passant de 22 000 € en 2024 à - 2 000€ en 2025. Finalement, son montant a été ramené à 0.

Ce chapitre inclus :

- La Dotation de solidarité rurale : 98 000 € (+ 6%)
- La DC RTP (compensation liée à la perte de la taxe professionnelle) nulle (- 63 000 €)
- La compensation de Taxe foncière par l'Etat : 240 000 € (+1%)

De plus, se trouve dans ce chapitre la dotation du programme Erasmus (programme sollicité par l'école du bourg) dans le cadre d'échange avec 3 autres écoles européennes

Cette tendance confirme le désengagement progressif de l'État dans le financement des collectivités.

- Le chapitre 75 « Autres produits de gestion courante ».

Ce chapitre est essentiellement composé des loyers fonciers que perçoit la commune :

- Commerces Mouguerre Village
- Baux ruraux

- Le chapitre 77 « Produits exceptionnels » a augmenté de 7 000 €.

Les recettes de ce chapitre sont très aléatoires, il s'agit pour l'essentiel de remboursements par des tiers.

2) Les dépenses de fonctionnement réalisées en 2025

Code	Libellé	budget voté 2023	Réalisé 2023	budget voté 2024	Réalisé 2024	budget voté 2025	Réalisé 2025
011	Charges à caractère général	1 497 352,00	1 404 086,34	1 578 387,21	1 571 012,88	1 726 700,00	1 644 122,84
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 479 028,05	3 477 101,90	3 592 615,00	3 502 440,40	3 736 800,00	3 583 582,27
014	Atténuations de produits	1 152,00	1 152,00	137 500,00	135 143,62	202 000,00	197 862,26
65	Autres charges de gestion courante	612 370,00	538 906,78	635 691,00	594 257,13	591 813,00	573 396,85
66	Charges financières	124 207,40	124 207,40	119 628,11	119 627,35	110 800,00	94 616,17
67	Charges exceptionnelles	21 800,00	14 925,97	2 000,00	755,20	2 000,00	1 621,18
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et	2 000,00	0,00	33 932,00	29 835,83	32 222,00	12 100,00
022	Dépenses imprévues	6 088,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	1 206 861,38	0,00	1 095 244,21	0,00	1 386 589,38	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	245 972,84	248 972,84	260 000,00	243 697,42	240 000,00	225 726,41
	Totaux	7 196 832,64	5 809 353,23	7 454 997,53	6 196 769,83	8 028 924,38	6 333 027,98

Les dépenses réelles de fonctionnement

Le chapitre 012 « Dépenses de personnel » : en augmentation de 2.3% :

La commune n'ayant pas eu recours à une augmentation de ses effectifs, cette augmentation est essentiellement due :

- à la prise en compte des charges afférentes au recensement de la population ;
- à l'effet Glissement Vieillesse Technicité (GVT).
- à l'augmentation des charges CNRACL de 3% (caisse de retraite de la fonction publique locale)

Cette évolution s'explique donc largement par des facteurs structurels (GVT, hausse des cotisations, mesures nationales).

Une vigilance particulière devra être maintenue sur ce poste.

Le chapitre 014 « Atténuations de produits » en augmentation de 62 000 € (+ 46%)

Il s'agit de la pénalité du au titre de l'article 55 de la loi SRU concernant la carence de la commune en matière de logements sociaux.

Le chapitre 011 « Charges à caractère général » (+ 70 000 €) en augmentation de 4.6%.

Dans ce chapitre sont prises en toutes les dépenses « nécessaires à la vie quotidienne » de la collectivité.

Il s'agit de :

- toutes les dépenses de fluides (290K€)
- les frais de télécommunication (38 K€)
- les denrées pour la cuisine scolaire (250K€)
- les produits d'entretien, le petit équipement, les vêtements de travail (90 K€)
- les fournitures scolaires + transports scolaires et accueil de loisir + programme ERASMUS (100K€)
- les contrats de prestations de services et maintenance avec les entreprises et contrats prestataires (300 K€)
- entretien bâtiments, voirie, espaces verts et réseaux (290 K€)
- les assurances de la collectivité dont la « dommage aux biens, bâtiments, flotte auto » (69K€)

L'augmentation est essentiellement due à une augmentation de la cotisation d'assurance (+20 K€), au décalage du paiement de la cotisation à TE64 pour l'entretien de l'éclairage public pour les années 2024 et 2025 (28K€) et à la réimputation de l'adhésion à l'APGL qui bascule du chapitre 65 au chapitre 011 (+18K€).

- Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » est en diminution de 20K€

Cela est dû au basculement de l'adhésion de la cotisation d'adhésion aux services de l'APGL vers le chapitre 011.

Ce chapitre est essentiellement composé de :

- L'indemnité de fonction versée aux élus (92K€)
- La subvention au CCAS (150K€)
- Les subventions aux associations (146K€)
- Les contributions obligatoires aux écoles privées (66K€)

Au final, en 2025, le résultat de fonctionnement s'établit à 911 762.09 €.

B. Section d'investissement**1) Les recettes d'investissement réalisées en 2025 (hors chapitre 021)**

Elles s'élèvent à 1 904 347.58 € et proviennent principalement des postes suivants :

- Ressources propres sur exercice antérieur :488 844.20 €
(Excédent de fonctionnement capitalisé – Article 1068)
- Ressources propres externes de l'année :
 - Subventions.....343 677.27 €
 - FCTVA.....319 603.31 €
 - Taxe d'aménagement.....155 916.36 €
 - Dons et legs.....4 000.00 €

- Ressources propres internes de l'année (autofinancement) :
 - Amortissements.....225 726.41 €
 - Ecritures d'ordres :280 198.25 €

2) Les dépenses d'investissement réalisées en 2025 (hors chapitre 001)

Elles s'élèvent à 2 912 355.02 € et se décomposent de la manière suivante :

- Opérations d'équipement : 2 022 682.94 €

Les principaux projets concernent les équipements publics, la voirie et la transition énergétique.

Le taux de réalisation est satisfaisant (50%).

Les dépenses d'équipement concernent principalement les opérations suivantes :

Opérations	Désignation	Total Budget	Réalise	% Réal.
2742022	Achat de matériels et équipements divers	144 049,36	116 500,40	80,88
2982022	Acquisitions foncières	7 044,00	1 851,37	26,28
3122022	Equipements EJS	8 441,00	8 051,93	95,39
3272022	Matériels informatiques et téléphoniques	12 090,00	10 598,58	87,66
3302022	Travaux sur bât communaux (hors écoles)	355 274,45	270 068,51	76,02
3442023	programme travaux forestiers	11 228,00	0,00	0,00
3532022	Programme voirie communale	481 784,64	275 249,80	57,13
3552020	Aménagement secteur Hiribarnia (études)	21 680,00	3 840,00	17,71
3882022	Gestion différenciée des espaces verts	79 086,01	76 582,22	96,83
3952020	Schéma de défense contre l'incendie	52 715,32	47 959,22	90,98
3982022	Travaux Ecoles	24 010,40	4 405,15	18,35
3992022	Véhicules	55 720,00	38 005,53	68,21
4002020	Mobilité douce - Tranche 1	21 370,83	4 522,79	21,16
401	Logiciel RH - NTIC	5 000,00	0,00	0,00
402	Eglise Saint Jean Baptiste	291 777,37	261 694,30	89,69
404	Accessibilité	49 345,60	36 755,28	74,49
405	Chemin Larretxea	449 114,22	48 380,57	10,77
406	Chemin de Pagadoï	6 919,19	1 691,01	24,44
408	Chemin de Cigaro	36 112,00	10 428,00	28,88
409	TE64 remise aux normes éclairage public	178 507,05	75 199,39	42,13
410	Rénovation énergétique école du Bourg	1 252 805,60	621 212,29	49,59
412	Etudes pour extension cimetière	82 535,00	0,00	0,00
415	Création arrêts de bus Kattalin	97 048,13	92 943,08	95,77
416	route du plateau lot Hameau de Borda	365 676,00	16 743,52	4,58
		4 089 334,17	2 022 682,94	49,46%

- Autres dépenses d'investissement :889 672.08 €
 - Ecritures comptables d'ordre
 - Ecriture de régularisation280 198.25 €

- Remboursement d'emprunt en capital.....582 182.22 €
- Remboursement EPFL.....21 442.95 €
- Divers5 848.66 €

C. Niveaux de l'épargne de la collectivité et capacité de désendettement

La Capacité de l'Autofinancement (CAF) brute ou épargne brute est un indicateur qui se révèle être un concept central pour l'analyse d'une collectivité territoriale. La CAF va permettre de répondre aux questions suivantes :

L'excédent dégagé par la section de fonctionnement permet-il de :

- Couvrir le remboursement en capital des emprunts de la collectivité ?
- Dégager une ressource susceptible de financer en partie les autres dépenses d'investissement de la collectivité ?

Le tableau présenté ci-dessous illustre l'évolution de l'encours de la dette et de l'autofinancement (épargne brute) de la commune. Le niveau de l'encours de la dette et l'épargne brute permettent de déterminer le ratio de désendettement.

Ce ratio, qui s'exprime en nombre d'années, illustre la capacité d'une commune à rembourser sa dette :

- moins de 8 ans : « zone verte »
- entre 8 et 11 ans : « zone médiane »
- entre 11 et 15 ans : « zone orange »
- plus de 15 ans : « zone rouge »

Année N	2022	2023	2024	2025
En cours de la dette (Au 1er janvier N+1)	6 655 016 €	7 123 215 €	6 566 312 €	5.993.966 € (et 5.411.784 € fin 2025)
Epargne brute (1) (Année N)	1 276 730.93 €	1 333 565.35 €	1 370 055.29 €	1 129 639.84€
Ratio de désendettement (en nombre d'années)	5.21	5.34	4.79	5.30

(1) Recettes réelles de fonctionnement – Dépenses réelles de fonctionnement

III – Cadre général des orientations budgétaires

Conformément aux engagements de la Municipalité, et nonobstant les incertitudes inhérentes à toute réflexion prospective, les préparations budgétaires s'inscrivent dans le cadre général suivant :

- maintien d'un niveau d'investissement soutenu (2 millions d'euros en moyenne annuelle) pour permettre à la commune de mener à bien ses principaux engagements programmatiques, de répondre aux besoins de la population en termes de services publics et faire face à une forte dynamique démographique.
- réalisation d'une prospective financière et actualisation du plan pluriannuel d'investissement (PPI) afin de prendre en considération les projets de la nouvelle équipe municipale.
- Maintien d'une situation financière satisfaisante, avec des objectifs clairement exprimés, en particulier ceux d'une maîtrise de la progression de l'endettement et des dépenses réelles de fonctionnement ainsi que du maintien de la capacité d'autofinancement brute à un niveau satisfaisant (égale ou supérieure au remboursement du capital de la dette).
- Augmentation modérée des taux d'imposition communaux de la fiscalité directe locale sur la durée du mandat.

Les principales opérations inscrites au plan pluriannuel d'investissement actualisé selon notre programme par exemple :

- Aménager le secteur d'Hiribarnea
- Etude et aménagement du quartier Oyhenartea
- Elargir le chemin Larretxea avec des trottoirs et réaménagement du giratoire
- Rénover le lotissement Borda avec éclairage LED et désimperméabilisation des sols.
- Elargir et sécuriser l'avenue des platanes
- Assurer l'entretien et la valorisation du patrimoine communal
- Entretien et sécuriser la voirie communale
- Encourager et favoriser les déplacements doux (marche et vélos)
- Développer la production d'énergie renouvelable (ombrières photovoltaïques)
- Repenser l'annexe de la Mairie (bâtiment attenant)
- Etude d'aménagement du centre bourg
- Mettre en valeur de site de la croix de Mouguerre
- Mise en place de solutions économes en énergies dans tous les bâtiments (domotique, éclairage Led)

IV – Orientations budgétaires 2026

Les orientations budgétaires 2026 s'inscrivent dans un contexte incertain et contraint, où la rigueur sera une nouvelle fois de mise afin de pouvoir mener à bien les projets de la nouvelle équipe municipale.

L'objectif du budget 2026 est de maintenir une capacité d'autofinancement des investissements satisfaisante.

Le risque d'inflation et le désengagement de l'état sont autant de facteurs de craintes sur nos ressources, qui nous poussent à être très prudents au moment de l'élaboration de ce budget et donc de faire preuve d'une grande rigueur budgétaire.

EVOLUTION DES RESULTATS

	2022	2023	2024	2025
INVESTISSEMENT				
Résultat	-70 814,16	-530 282,23	86 381,78	-1 008 007,44
Restes à Réaliser (RAR)	-762 814,16	-669 630,31	-575 225,98	-582 899,84
Résultat cumulé	-1 021 279,08	-1 199 912,54	-496 144,20	-1 590 907,28
FONCTIONNEMENT				
Résultat	1 005 250,91	1 089 811,57	1 098 522,03	911 762,10
Résultat cumulé	1 346 682,72	1 601 494,29	1 500 016,32	192 2934,78
Excédent capitalisé 1068	-835 000,00	-1 200 000,00	-488 844,20	-1 590 907,28
Résultat reporté R002	511 682,72	401 494,29	1 011 172,12	332 027,50

A. Section de fonctionnement

1. Recettes de fonctionnement 2026

Globalement, pour 2026, les recettes de fonctionnement vont connaître une diminution importante.

Le chapitre 70 « Produits des services » devra à minima être maintenu au même niveau que 2025 voire en légère augmentation. Pour ce faire il faudra étudier la politique tarifaire des services liés à l'enfance.

Le chapitre 74 « Dotations et participations » devrait connaître une baisse, cela est dû à une diminution des dotations et compensations de l'Etat (- 70K€)

Le chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » sera constant, la revalorisation des loyers perçus par la commune ne devant que très peu évoluer.

Le chapitre 013 « Atténuation de charges » (principalement les « remboursements sur rémunération de personnel ») sera constant, il est calculé sur la moyenne des trois dernières années.

La seule progression de recettes, devrait être constatée sur le **chapitre 73 « Impôts et taxes »**.

TAXES	Bases 2025 effectives	Bases 2026 prévisionnelles	Evolution des bases en montant	Evolution des bases en %	Dont revalorisation forfaitaire (art. 1518 du CGI)	Taux 2025	Produits en €
Taxe d'habitation	394 393 €	329 700 €	- 64 693 €	-16.5%%	+ 0.80 %	+ 1.70 %	46 521
TF propriétés bâties	8 544 134 €	8 810 000 €	+ 265 866 €	+ 3.1 %	+ 0.8 %	+ 1.11 %	2 894 085
TF propriétés non bâties	74 570 €	73 200 €	-1 370 €	-1.9 %	+ 0.8 %	- 1.14 %	36 388

Dans le contexte de contrainte et de rigueur budgétaire, et malgré le risque d'inflation pouvant avoir un impact négatif sur les finances communales, il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2026.

Cependant, il convient pour les années à venir de s'interroger sur une éventuelle augmentation des taux de fiscalité, en lien avec les services proposés à une population en constante augmentation, sachant qu'une augmentation de 1% du taux de taxe foncière rapporte près de 30 000 € au budget communal. Il conviendra également de rechercher de nouvelles recettes, avec la possibilité de mettre la taxe locale sur les publicités extérieures, étant précisé qu'afin de ne pas pénaliser le petit commerce local, il est possible d'instaurer des exonérations pour les plus petites enseignes.

Au sein du chapitre 73, les recettes liées à la taxe additionnelle aux droits de mutation seront maintenues par prudence au même niveau que l'année 2025 (250K€).

2. Dépenses de fonctionnement 2026

Pour 2026, l'objectif chiffré retenu pour la préparation du budget primitif est une progression des **dépenses réelles de fonctionnement**, de 1%

Cette hausse est justifiée par l'augmentation prévisible du **chapitre 012 « Dépenses de Personnel »** (+ 3%) qui peut s'expliquer par la prise en compte des éléments suivants :

- Effet GVT (Glissement Vieillesse Technicité).
- La revalorisation du SMIC et donc un mécanisme naturel de rattrapage des salaires
- La majoration de 3% des charges CNRACL

Pour le chapitre **011 « charges à caractère général »**, l'objectif pour l'année 2026 est un maintien, voire une diminution de l'enveloppe votée en 2025.

Afin de pouvoir atteindre cet objectif, il a été demandé aux services accompagnés de la nouvelle équipe municipale d'optimiser les dépenses.

Pour ce faire, il a été demandé aux services de revoir la politique d'achat et de consommation, avec notamment une mise en concurrence systématique des prestataires, de se questionner sur la durabilité des achats et de diminuer au maximum les achats à usage unique.

Ces nouvelles pratiques doivent, en parallèle répondre à une demande de la nouvelle équipe municipale d'effectuer des achats éco-responsables, plus vertueux et venir étoffer l'offre de services offertes aux Mouguertars comme la possibilité de payer les services liés à l'enfance en EUSKO.

Le **chapitre 65 « Autres charges de gestion courante »** devrait être stable.

Malgré les contraintes financières qui pèsent sur la collectivité il est décidé de maintenir le soutien au tissu associatif local

Enfin, le chapitre 66 « **Charges financières** » connaîtra une légère diminution, pas de nouvel emprunt n'ayant été contracté

Le **chapitre 014 « atténuations de charges »** devrait être stable, il s'agit de la pénalité due au titre de l'article 55 de la loi SRU.

B. Section d'investissement

1. Recettes d'investissement 2026

L'élaboration du budget répond à plusieurs grands principes dont celui de la sincérité budgétaire. Cela implique que nous pouvons inscrire certaines subventions au budget, car les demandes sont en cours d'instruction mais non encore notifiées à la commune.

En fonction du programme d'investissement décrit ci-dessus, les **recettes d'investissement** pourraient s'établir selon la répartition suivante :

- Ressources propres (estimation) :

- Ressources propres sur exercice antérieur : ..1 590 907€
 - *Excédent de fonctionnement capitalisé (article 1068)*
- Ressources propres externes de l'année :.....
 - *FCTVA.....182 946 €*
 - *Taxe d'aménagement.....150 000 €*
 - *Subventions.....1 050 000 €*
- Ressources propres internes de l'année.....
(autofinancement)
 - *Amortissements.....240 000 €*
 - *Virement de la section de fonctionnement 900 000 €*
- Opérations patrimoniales (écritures d'ordre) 1000 €

- Emprunt d'équilibre (estimation) : 500 000 €

2. Dépenses d'investissement 2026

Les **dépenses d'équipement** (restes à réaliser compris) concerneront principalement les opérations suivantes :

(A ce stade de la préparation budgétaire, les montants inscrits ne constituent que des estimations).

- Chemin Larretxea : 350 000€ (RAR*) + 500 000€
- Route du plateau – hameau de Borda : 320 000€ (RAR*) + 25 000€
- Remise aux normes de l'éclairage public : 25000€ (RAR*) + 50 000€
- Programme de voirie communal : 150 000€
- Rénovation énergétique de l'école du bourg : 600 000€ (RAR*) + 600 000€
- Travaux sur bâtiments communaux : 10 000€ (RAR*) + 80 000€
- Mise aux normes de la cuisine de l'école du bourg : 120 000€
- Renouvellement parc informatique + copieurs avec achat de matériel reconditionné : 50 000€
- Achat de matériel et outillage technique (enfance-services techniques – restauration-festivités) : 120 000€
- Agrandissement cimetière Elizaberri : 70 000€

RAR : il s'agit des opérations commencées en 2025 et qui sont reportées/finies d'être exécutées en 2026*

Pour l'année 2026, les dépenses devront intégrer un volet écoresponsable, conformément à la loi AGEC, qui impose aux collectivités territoriales qu'au moins 20 % de leurs achats portent sur des produits soit neufs comportant des matières recyclées, soit issus du réemploi ou reconditionnés.

Il a été demandé aux services de faire apparaître dans les projets un volet environnemental renforcé.

Le **chapitre 16 « Remboursement d'emprunt en capital »** est estimé à 593 000 € sur 2026.

Il est précisé que l'encours de la dette est structurellement sain puisque la totalité des emprunts fait l'objet d'un classement en « 1 A » au sens de la charte Gissler, c'est-à-dire qu'elle présente le risque financier le plus faible (l'échelle de classement allant de 1 à 6 pour le risque sur les indices et de A à F pour le risque sur la structure du prêt).

Les membres du Conseil Municipal disposant des informations sur la situation financière de la Commune, ont discuté des grandes orientations qui définiront les priorités du futur Budget Primitif et se sont exprimés sur les choix et stratégies financières de la collectivité, en particulier en matière de fiscalité et d'investissement.

Le Conseil Municipal,
après avoir entendu en séance publique le rapport préalable au débat d'orientations budgétaires,
après avoir débattu des orientations budgétaires proposées,

PREND ACTE

- du contenu du rapport présenté par l'exécutif sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette ;
- de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

UNANIMITÉ

Et ont signé au registre les membres présents, fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, pour extrait conforme,



La Maire, Fabienne Hirigoyen.